



N° 14.21
ELECTION DU PRESIDENT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 28 mai 2014, s'est réuni en session ordinaire à Heyrieux, le 11 juin de l'an deux mille quatorze sous la présidence de Monsieur Jean BRUNET, doyen d'âge de l'assemblée

Nombre de membres en exercice : 105 titulaires Votants : 102

PRESENTS OU REPRESENTES :

- ① - Communes membres de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (42)
- ② - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (15)
- ③ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (14)
- ④ - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien (7)
- ⑤ - Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (24)

2 pouvoirs déposés

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

M. ROSTAING Frédéric, est nommé secrétaire de séance.

Mme MONTGINOUX Fabienne et M. CARLES Michel, étant désignés en qualité d'assesseurs

Il est exposé :

▪ Le président est élu en vertu des dispositions combinées des articles L5711-1, L5211-1 et L2122-7 du CGCT.

▪ Le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection se fait à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est donc proposé de procéder après appel et présentation des candidatures à l'élection du président.

Monsieur Henri LEVY est candidat au poste de président.

Après vote à bulletin secret, et dépouillement, il est constaté les résultats suivants :

- Votants = 101
- Nuls ou blancs = 2
- Suffrages exprimés = 99

A obtenu :

- M. Henri LEVY = 99 voix

Monsieur Henri LEVY est déclaré élu président du Syndicat Mixte Nord Dauphiné.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de
publicités effectuées

HEYRIEUX, le 11 juin 2014

**Henri LEVY,
Président**

